

La Commission Régionale du Corps Arbitral organisera quatre formations d'Arbitres au cours de l'année 2021/2022.

ARBITRE CLUB

6h de formation en visioconférence + évaluation personnelle QCM

Le calendrier de formation sera établi par chaque Commission Départementale du Corps Arbitral.

Pré requis :

- Avoir 18 ans dans l'année
- Être licencié FFC

ARBITRE NATIONAL

18h de formation + examen (écrit + oral)

La formation se déroulera en 5 séances :

- **Samedi 11 septembre 2021** : Partie Route
- **Samedi 16 octobre 2021** : Partie Piste
- **Samedi 20 novembre 2021** : Partie Cyclo-cross
- **Samedi 04 décembre 2021** : Partie matériel, contrôle médical et chronométrage
- **Samedi 15 janvier 2022** : Révisions

L'examen se déroulera le **SAMEDI 22 JANVIER 2022** sur l'ensemble de la journée.

Les séances de formation et l'examen se dérouleront au siège du Comité Régional à Loudéac.

Pré requis :

- Avoir 19 ans dans l'année
- Être licencié FFC
- Être arbitre régional
- Avoir été désigné minimum 5 fois pendant une saison régionale

ARBITRE RÉGIONAL

9h de formation en présentiel + Le Contrôle des connaissances (écrit + oral)

Le calendrier des séances de formation sera établi par chaque Commission Départementale du Corps Arbitral. Le contrôle des connaissances se déroulera le SAMEDI 5 MARS 2022 dans chaque département suivant les horaires suivants : 9h à 12h (écrit) et 14h à 16h (oral)

Pré requis :

- Avoir 18 ans dans l'année
- Être licencié FFC

ARBITRE CHRONOMÉTREUR NIVEAU RÉGIONAL

9h de formation en présentiel + Le Contrôle des connaissances (écrit + oral)

Le calendrier des séances sera établi par le comité de Normandie responsable de la formation cette année. Le contrôle des connaissances se déroulera fin d'année 2021 (La date n'est pas encore précisée).

Pré requis :

- Avoir 18 ans dans l'année
- Être licencié FFC
- Être arbitre régional
- Avoir participé à plus de 5 épreuves de Pratique

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les Fiches d'inscription sont disponibles sur le site du comité régional dans la partie OFFICIEL / ARBITRAGE / DOCUMENTS à l'adresse suivante :

<https://www.cyclisme.bzh/documents-arbitres/>

Les candidatures doivent être adressées au responsable de chaque Commission départementale d'arbitrage (uniquement par le biais du président du club du candidat) au plus tard le 31 juillet 2021.

- Pour le CD22 : Régine LE TRAOU d.lechampion@orange.fr
- Pour le CD29 : Thierry LIRZIN thierry.lirzin@orange.fr
- Pour le CD35 : Annie RENARD annie.brel@wanadoo.fr
- Pour le CD56 : Eric PUREN eric-puren@wanadoo.fr

Jeunes Arbitre :

Les jeunes licenciés ont accès à l'arbitrage FFC via la convention « Jeune Arbitre » qui désigne la formation théorique de base et l'introduction sur le terrain sous tutorat. Cette formation fait l'objet de la signature d'une convention, avec accord d'un parent pour les mineurs et suivi de l'activité via le Livret Jeune Arbitre. L'accès en fonction de l'âge se fait selon les modalités suivantes :

- de 14 à 18 ans, pour l'arbitrage Ecole de Vélo
- de 16 à 18 ans pour l'arbitrage club ou régional